

CIC - LYONNAISE DE BANQUE

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre 2014

Le contexte réglementaire:

La réalisation du bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le deuxième bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015, et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère.

Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs de la politique énergétique nationale inscrits dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 - article 1^{er} -paragraphe III relatif à l'article L. 100-4 du code de l'énergie.

Référence : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement - Version 3.d - Septembre 2015.

La démarche du CIC :

Le Crédit Industriel et Commercial en tant que maison mère du CIC-Lyonnaise de Banque participe à des groupes de travail sur la Responsabilité Sociale et Environnementale que coordonne et anime la Confédération Nationale du Crédit mutuel. Cette démarche a permis d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche retenue en matière de bilan gaz à effet de serre, a conduit l'ensemble des entités du groupe à retenir une méthodologie et des objectifs communs.

De par son activité tertiaire, CIC-Lyonnaise de Banque n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

1. Description

1.1 Personne Morale

Raison sociale : CIC-Lyonnaise de Banque
Code NAF : 6419Z
Code SIREN : 954507976
Adresse : 8 rue de la République 69001 Lyon
Nombre de salariés : 3 608

1.2 Activité

CIC-Lyonnaise de Banque est une des banques régionales filiale du Crédit Industriel et Commercial (CIC). CIC-Lyonnaise de Banque fait partie du groupe CM11-CIC. CIC-Lyonnaise de Banque est une banque de détail qui exerce des activités bancaires ou spécialisées. La commercialisation des produits est assurée par le réseau des agences implantées sur le quart sud-est de la France. CIC-Lyonnaise de Banque est présente dans 27 départements avec un réseau bancaire de 399 points de vente physiques au 31 décembre 2014 comme au 31 décembre 2011.

1.3 Périmètre organisationnel retenu

Règle de consolidation : La norme ISO 14064-1 qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel propose : l'approche « part du capital », l'approche « contrôle » financier ou opérationnel.

CIC-Lyonnaise de Banque applique l'approche « contrôle opérationnel », méthode retenue pour l'ensemble des entités concernées membres du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte du personnel affecté en agence et du personnel du siège hors personnel situé dans les succursales étrangères.

Le bilan d'émission de gaz à effet de serre du CIC-Lyonnaise de Banque n'est pas consolidé.

La liste des codes SIRET au 31 décembre 2014 est jointe en annexe 1.

Paramètres retenus pour la réalisation du bilan:

	2014	2011	Variation 2014/2011 en %
Nombre de clients métropole	998 175	924 329	8,0%
Nombre de salariés (au sens de l'article L.1111-2 du code du travail)	3 608	3 740	-3,5%
Surfaces utilisées pour l'exploitation professionnels (sites centraux, bâtiments techniques, agences)	136 238,7	140 356,2	-2,9%
Nombre de véhicules professionnels utilisés	700	725	-3,4%
Dont carburant essence	134	ND	
Dont carburant diesel	566	ND	
Autres (hybrides/GPL/électriques)	0	0	

La liste des bâtiments figure en annexe 2: il s'agit des bâtiments centraux pour la partie occupée en totalité ou partiellement par CIC-Lyonnaise de Banque et des agences du CIC-Lyonnaise de Banque hors parkings. Les GAB dans les agences ne sont pas différenciés de ces dernières. Seuls les GAB hors site sont individualisés comme un bâtiment.

La baisse des superficies s'explique par :

- des transferts de points de ventes et des réaffectations de surfaces d'immeubles centraux à des filiales du groupe;
- des surfaces de futurs locaux prises en compte en 2011 contrairement à 2014.

1.4 Périmètre opérationnel retenu

Selon le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 le bilan doit distinguer :

- 1- Les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;
- 2- Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de la personne morale.

Les émissions directes proviennent :

- des consommations de gaz et fioul dans les bâtiments,
- de la combustion de carburant par des véhicules professionnels,
- des fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation.

Les émissions indirectes associées à l'énergie sont issues :

- de la consommation d'électricité dans les bâtiments,
- des consommations de vapeur ou d'eau glacée distribuée par les réseaux urbains chauds et froids.

Les autres émissions indirectes sont liées à la consommation de papier.

2. Année de reporting

Année de reporting : 2014.

Année de référence : 2011.

Les données 2011 concernant le papier se sont avérées incomplètes. Après retraitement (cf. paragraphe 5.1.2), les données et variations sont les suivantes :

LYONNAISE DE BANQUE		Emissions GES (en Tonnes)										différence année de référence et année de reporting		
		Année de référence 2011**					Année de reporting 2014							
catégories démissions	Postes démissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	Total (TCO2e)
Emissions directes	1	595				595						326		-269
	2	1414				1414					1390		-24	
	3													
	4	ND				ND		ND			ND			
	5													
	Sous total	2009				2009					1716		-293	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	1952				1952					1724		-228	
	7	1952				1952					1724		-228	
Autres émissions indirectes*	Sous total	1952				1952					1724		-228	
	8													
	9	663				663					661		-2	
	10													
	11													
	12													
	13													
	14													
	15													
	16													
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
	Sous total	663				663					661		-2	
		:Facultatif												
		CO2 b: CO2 issu de la biomasse												
		* Catégorie démissions non concernée par l'obligation réglementaire												
		** 2011 corrigé												

3. Emissions directes

3.1 Émissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (brûleurs, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.).

3.1.1 Identification des principales sources

Pour CIC-Lyonnaise de Banque, les deux sources fixes de combustion sont le gaz et le fioul.

3.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes des sources fixes de combustion

En 2011, la consommation a été estimée à partir:

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives au gaz et fioul ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé (1€ TTC= 17 kWh pour le gaz et 1€ TTC= 17,68 kWh pour le fioul). Ce prix a été comparé avec celui issu de tableaux de la base Pégase du Ministère de l'Écologie (pour le gaz : tarif B21 2011 du (prix du gaz naturel pour une entreprise) et pour le fioul : prix du fioul lourd pour une entreprise mois par mois pour l'année 2011).

La qualité de cette méthode réside dans l'exhaustivité des charges identifiées, et dans la précision de la détermination des prix moyens. De plus, pour le gaz, la précision dépend de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur.

Pour le fioul, la précision dépend en outre de la capacité de stockage au regard de la consommation.

En 2014, la méthode a évolué et la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année dans un outil dédié ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du groupe par type de bâtiment ;

La surface a été conservée comme périmètre afférent.

Les données obtenues ont été comparées aux résultats issus de la conversion du solde des comptes comptables concernés en kWh:

- Pour le gaz : à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs B2 mensuels 2014 du tableau de la base Pégase du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie indiquant le prix du gaz naturel pour une entreprise (1 € = 15,37 kWh).
- Pour le fioul : à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs mensuels 2014 du tableau de la base Pégase indiquant le prix du fioul lourd pour une entreprise (1 € TTC = 17,99 kWh).

La quantité retenue pour le gaz est la plus élevée entre les 2 méthodes.

GAZ	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	1 437 573	219 gCO ₂ /kWh	314,8
2011	1 695 260	234 gCO ₂ /kWh	396,7
2011 recalculé*			360

FIOUL	Litres	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	3 303	34 351	3 250 gCO ₂ /l	10,7
2011		658 761	300 gCO ₂ /kWh	197,6
2011 recalculé*				200

1 litre de fioul équivaut à 10,4 kWh (source Acqualis au 31/12/2014).

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et des facteurs d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

Les marges d'incertitudes méthodologiques étaient élevées en 2011, ainsi des imputations de consommations en fioul ont été constatées alors qu'il s'agissait d'autres prestations.

Globalement, les émissions de CO₂ issues de la consommation de gaz baissent d'environ 12,5% en raison d'une diminution de la consommation de cette énergie, suite au changement d'approvisionnement au profit de l'électricité, lors de transferts de locaux ou de rénovations de locaux existants de nos agences.

D'autre part des mesures de renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments ont été prises afin d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments.

3.2 Emissions directes des sources mobiles

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux).

A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO₂.

3.2.1 Identification des principales sources

Pour CIC-Lyonnaise de Banque, les véhicules professionnels concernés sont les véhicules de service et les véhicules de fonction.

Les véhicules privés des salariés utilisés à des fins professionnelles ainsi que pour trajet le domicile/ travail, les transports en commun (train, avion, bus, tram), les navettes courriers et les transports de fonds relevant des autres émissions ne sont pas intégrés dans ce bilan GES.

3.2.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes des sources mobiles

La flotte et le nombre de kilomètres parcourus sont en diminution. La flotte est passée de 725 véhicules à fin 2011 à 700 véhicules à fin 2014 et la distance parcourue estimée est passée de 10 875 000 km en 2011 à 12 776 800 km en 2014.

- En 2011, le nombre de kilomètres parcourus avait été calculé sur une base de 15 000 km par véhicule et par année. La marge d'erreur des kilomètres parcourus semble avoir été sous-estimée.
- En 2014, un relevé des kilomètres parcourus a été effectué au niveau de chaque véhicule.

Le coefficient de conversion retenu a été calculé à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule et non de la Base Carbone. En dehors de la marge d'incertitude méthodologique, une marge d'incertitude concernant le taux d'émission théorique de chaque véhicule a été estimée à 30%, pour tenir compte des récentes remises en cause des mesures constructeurs par des organismes indépendants.

Véhicules professionnels		Km parcourus	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	Flotte totale	12 776 800	108,8gCO ₂ /km	1 390
	Dont véhicules essence	1 619 500	128gCO ₂ /km	207,3
	Dont véhicules diesel	11 157 300	106gCO ₂ /km	1 182,7
2011	Flotte totale	10 875 000	130 gCO ₂ /km	1 413,8
2011 recalculé*	Flotte totale			1 112

* Recalcul sur la base de l'évolution des effectifs et des facteurs d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

La gestion de la flotte automobile est revue régulièrement avec des critères de plus en plus restrictifs (politique de remplacement de la flotte par de véhicules moins émetteurs de CO₂).

3.3 Emissions directes des procédés hors énergie

Non concerné (décarbonation calcaire,...).

3.4 Emissions directes fugitives

3.4.1 Identification des principales sources

Ces émissions, pour CIC-Lyonnaise de Banque, proviennent de fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation (recharges des systèmes de climatisation).

3.4.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes fugitives

En 2011, il n'existait pas d'outil de recensement des émissions directes fugitives sur l'ensemble du parc immobilier.

Pour 2014, le recensement s'appuie sur les kg de fluides saisis dans un outil de saisie des consommations d'énergie par les agences du réseau, et sur les quantités de fluide ajouté figurant sur les certificats d'étanchéité pour les immeubles centraux.

Le facteur d'émission pour les fuites frigorigènes dans les immeubles centraux est fonction du type de fluide déclaré et pour celles des agences, c'est le facteur d'émission du gaz R407C,

dont le facteur d'émission est le plus élevé parmi les gaz utilisés, qui a été retenu (PRG à 100 ans de la Base Carbone).

Emissions directes fugitives	Type de gaz	T	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014				ND
	R407C	ND	1,920 kgCO ₂ /kg	ND
	R718	ND	0	0
	R410A	ND	2,250 kgCO ₂ /kg	ND
	R134A	ND	1,550kgCO ₂ /kg	ND
2011	ND		ND	ND

Les émissions directes fugitives de 2011 n'ont pas pu faire l'objet d'une estimation du fait de leur caractère non récurrent. En 2014 un sondage effectué sur les données rentrées par les agences n'ont pas permis de fiabiliser les données. Compte tenu de leur caractère non récurrent, il n'a pas été envisageable d'effectuer des extrapolations ou estimations. Aucune quantité n'a été reportée dans le tableau de synthèse.

3.5 Emissions directes liées à la biomasse

Non concerné.

4 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée

4.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

4.1.1 Identification des principales sources

Une distinction est opérée entre les biens immobiliers et mobiliers consommateurs d'électricité.

Les bâtiments :

Le parc immobilier totalise une surface de 136 239 m² dont 399 points de vente physiques (2011 : 140 356 m² dont 399 points de vente physiques).

Les matériels équipant les agences et le siège :

- Globalement chaque salarié dispose d'un équipement informatique individuel et d'équipement collectifs (chauffage voire climatisation, photocopieur, scanner, imprimante, ...)
- Serveurs et autres matériels informatiques ;
- Guichet automatique de banque.

4.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

En 2011, la consommation a été estimée à partir:

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives à l'électricité ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé (1€ TTC pour 8 kWh). Ce prix a été comparé avec celui issu de tableaux de la base Pégase du Ministère de l'Ecologie

En 2014, la méthode a évolué et la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année dans un outil dédié ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du groupe par type de bâtiment ;

Les données obtenues ont été comparées aux résultats issus :

- pour les agences de la conversion du solde des comptes comptables concernés à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs mensuels 2014 du tableau de la base Pégase indiquant le prix de l'électricité pour un professionnel.
- pour les bâtiments centraux, d'un échantillon de factures.

Electricité	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	21 021 429	82 gCO ₂ /kWh	1 724
2011	25 026 987	78 gCO ₂ /kWh	1 952
2011 recalculé*			1 992

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et du facteur d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

La baisse est de 11,7% des émissions de gaz de CO₂.

Des dispositions ont été mises en place pour réduire les consommations d'énergie : détecteurs de présence pour l'éclairage dans les nouveaux locaux, diminution de la puissance et du temps d'éclairage des façades (notamment nocturne depuis le 1er juillet 2013), technologie LED, extinction et redémarrage automatique des postes informatiques du réseau. L'économie annuelle liée à cette dernière mesure est estimée à 21 tonnes de CO₂.

Chaque année, les équipements informatiques (postes informatiques, imprimantes, écrans, ...) évoluent avec notamment les projets de renouvellement d'environ 1/5 du parc. Ils sont remplacés par des matériels plus performants et moins consommateurs d'électricité. Le matériel référencé et validé par Euro Informations est depuis 2013 suivi et comparé sur les aspects consommations énergétiques.

D'autre part, l'hiver 2014 a été très doux.

4.2 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Non concerné.

5 Autres émissions indirectes

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions peuvent être entreprises : le papier.

5.1 Produits et services achetés

Consommation de papier

5.1.1 Identification des principales sources

Il s'agit de la consommation de papier à usage interne et à destination de tiers (Impression documents de communication, relevés clients, etc.)

5.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des autres émissions indirectes liées à la consommation de papier

En 2011, les tonnages de papier consommés étaient issus de compteurs des centres de métiers permettant d'isoler la part du CIC-Lyonnaise de Banque ou de données provenant des fournisseurs externes à l'exception du papier utilisé par Euro Information Production qui a fourni des informations par centre de production informatique et type de production. Pour certaines productions, l'information n'était disponible qu'au niveau groupe CM-CIC et pour les autres au niveau total banques du groupe CIC. 2 clés ont donc été appliquées pour déterminer le tonnage au niveau du groupe CIC, puis au niveau du CIC-Lyonnaise de Banque. En 2011, la donnée était partielle car CIC-Lyonnaise de Banque n'avait pas obtenu les données de certains fournisseurs externes de papier.

Depuis, des compteurs ont été mis en place par Euro Information Production pour les consommations qui avaient fait l'objet de clé en 2011. Par ailleurs la centrale d'achat de papier du groupe a élargi la gamme de papier consommé en interne et les données obtenues des fournisseurs externes. De ce fait, les émissions de CO₂ de l'année 2011 ne peuvent servir de référence. Les émissions de CO₂ de 2011 ont été corrigées sur la base des tonnes de papier consommées de 2012 proratisées par rapport à l'effectif¹ à fin 2011 pour la consommation de papier interne et par rapport au nombre de clients à fin 2011 pour la consommation externe. L'évolution reflète ainsi les efforts effectués pour réduire la consommation de papier :

- En interne : généralisation des impressions par défaut en recto-verso, déploiement de la gestion électronique de documents (GED), équipement de certains postes en double écran pour travailler directement sur le document numérisé en interne ;
- Au niveau des services proposés aux clients : développement de la banque à distance, promotion des relevés de compte électroniques et autres documents dématérialisés, messagerie sécurisée, recours à la signature électronique.

¹ Les données sur les effectifs et les clients figurent en page 3 dans le paragraphe 3.1 Périmètre organisationnel retenu.

Consommation de papier	Tonnes de papier	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	720		661
<i>Dont en interne</i>	219	0,919tCO ² /papier	201
<i>Dont en externe</i>	501		460
2011	469		403
<i>Dont en interne</i>	10	0,858tCO ² /papier	9
<i>Dont en externe</i>	459		394
2011 corrigé	773		663
<i>Dont en interne</i>	216	0,858tCO ² /papier	185
<i>Dont en externe</i>	557		478
2011 recalculé*			744
<i>Dont en interne</i>			191
<i>Dont en externe</i>			553

*Cf paragraphe 10.

6 Emissions évitées

Compte-tenu des difficultés méthodologiques et des fortes approximations, nous faisons le choix de ne pas les évaluer.

7 Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les incertitudes estimées pour chacune des lignes.

	Incertitude FE Base Carbone 2014	Incertitude méthodologique 2014	Incertitude 2011
Emission directe gaz	5%	15%	50%
Emission directe fioul	5%	15%	50%
Emission directe véhicules	Se référer au paragraphe 3.2.2	10%	34%
Emission directe climatisation	30%	ND%	ND
Emission indirecte électricité	10%	15%	50%
Emission indirecte vapeur, chaleur, froid	Se référer au paragraphe 4.2.2	NC	NC
Autre émission indirecte papier	-	20%	50%

8 Motivation pour l'exclusion de sources de GES

Concernant les sources de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 (émissions directes et émissions indirectes associées à l'énergie), CIC-Lyonnaise de Banque a fait diligence pour ne pas exclure de sources de GES, et lorsque les informations n'étaient pas suffisantes, a procédé à des estimations (les méthodes d'estimations sont alors précisées dans les rubriques concernées).

9 Facteurs d'émission utilisés si différents base carbone

Les facteurs d'émission sont extraits de la Base Carbone de l'ADEME à l'exception de ceux concernant les émissions directes des sources mobiles. Le facteur d'émissions retenu est le taux d'émissions théorique de chaque véhicule.

10 Deuxième bilan - Explication de tout recalcul de l'année de référence

Le recalcul des émissions de l'année de référence 2011 est basé sur l'évolution entre 2011 et 2014 des paramètres indiqués ci-dessous et des facteurs d'émission par type d'émission de GES.

Postes d'émissions	paramètres retenus
Emissions directes des sources fixes de combustion - Gaz	M2
Emissions directes des sources fixes de combustion - Fioul	M2
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique - flotte automobile moteurs gasoil / essence	Effectifs
Emissions directes fugitives - gaz frigorigènes	M2
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	M2
Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	M2
Achats de produits ou services - papier à usage interne	Effectifs
Achats de produits ou services - papier à usage externe	Nb clients

La formule utilisée par poste d'émission est la suivante :

$$\text{tCO}_2 \text{ 2011 émises recalculées} = (\text{tCO}_2 \text{ 2011 émises}) * (\text{paramètre 2014/paramètre 2011}) * (\text{Fe 2014/Fe 2011})$$

Les résultats de ces recalculs figurent dans les paragraphes 3 à 5 et dans le tableau récapitulatif paragraphe 11.

11 Le plan d'action

Rappel des objectifs 2011-2014 : l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre était de l'ordre de 3% pour les 3 ans. Il reposait notamment sur :

- L'information des salariés pour développer les éco gestes. (Guide de bonnes pratiques sur : l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...);
- L'intégration de la problématique énergétique dans le respect des normes en vigueur, dans la conception de nos nouvelles agences et lors de la rénovation des agences plus anciennes ;
- L'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation ;

Concernant la consommation de papier, l'objectif de réduction était de 10% de papier en moins compte tenu des actions mises en place : promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients; promotion du site internet et développement des services disponibles sur ce site; promotion des échanges par messagerie électronique avec nos clients; développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne; utilisation d'imprimantes recto verso.

Concernant la flotte automobile, une attention devait être portée lors du renouvellement de la flotte automobile pour équiper le parc automobile de véhicules moins polluants.

L'ensemble des objectifs ont été atteints dans leur globalité (cf. tableau ci-après).

Postes d'émissions	2014	2011	Unités	Var 2014/2011 q. collectées en %	2014	2011	Var 2014/2011 tCO2 en %	2011	Var 2014/2011 recalculé	% 2014
	quantités collectées				tCO2			tCO2 recalculé		
Emissions directes des sources fixes de combustion - gaz et fioul	1 440 876	2 354 021	kWh	-39%	326	594	-45%	560	-42%	8%
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique - flotte automobile moteurs gasoil / essence	12 776 800	10 875 000	Km	17%	1 390	1 414	-2%	1 112	25%	34%
Emissions directes fugitives - gaz frigorigènes	ND	ND	tonne		ND	ND		ND		0%
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	21 021 429	25 026 987	kWh	-16%	1 724	1 952	-12%	1 992	-13%	42%
Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	NC	NC			NC	NC		NC		0%
Achats de produits ou services - papier à usage interne et externe*	720	773	tonne	-7%	661	663	-0,3%	744	-11%	16%
TOTAL					4 101	4 623	-11%	4 408	-7%	100%

*2011 après correction

Plan d'action 2015-2017 :

L'objectif de réduction pour les 3 années à venir est de l'ordre de 5% compte tenu des actions déjà entreprises les années passées. Il s'appuie sur les mesures suivantes :

- Poursuite de l'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments basée notamment sur les recommandations issues des audits énergétiques réalisés en 2015, la mise en place de l'extinction et du redémarrage des postes informatiques du siège (après ceux des agences) ;
- Poursuite de la dématérialisation des documents et déploiement de la signature électronique dans les agences pour la signature des contrats par la clientèle ;
- La poursuite de l'optimisation des déplacements avec une charte véhicule privilégiant les véhicules avec bonus écologique et un taux d'émission de CO2 le plus bas.

12 Adresse du site internet

Le document est accessible à l'adresse suivante :

www.cic.fr/cic/fr/banques/le-cic/institutionnel/publications à la rubrique « Responsabilité sociétale de l'entreprise ».

Contact presse:

Frédéric Monot Tél. : 01 44 01 11 97

Mél. : frederic.monot@cic.fr